



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du mardi 03 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le mardi trois mars à partir de vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Blainville-sur-l'Eau étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Olivier MARTET, Maire.**

Etaient présents :

BRANDMEYER Paul, COLLET Claudine, DANIEL Bertrand, DEBESSAT Véronique, DORE Nadia, DUCRET Xavier, EL OMARI Abdulhak, GALLOIS Nadine, GENAY Jacqueline, GEORGE Rémi, GUTH Michel, KONGS Olivier, LAHEURTE Hervé, LARDIN Francis, LEMOINE Michaël, MARTET Olivier, MAUSOLEO Corinne, PETITDEMANGE Monique, PILLER Christian, SASSETTI Evelyne, SAUVANET-ARCHENT William, SCHLEGEL Laëtitia, VAUTRIN Frédéric.

Avaient donné procuration :

Monsieur Teddy DELBE avait donné procuration à Monsieur Hervé LAHEURTE, Madame Cécile LANA avait donné procuration à Monsieur Paul BRANDMEYER, Madame Catherine MANGEOT avait donné procuration à Madame Monique PETITDEMANGE.

Était absent :

Monsieur Marc MEYER.

Secrétaire : Monsieur MARTET désigne Madame Nadine GALLOIS comme secrétaire de séance.

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal d'ajouter un point à l'ordre du jour, il s'agit de l'avenant n° 1 à la convention Petites Villes de Demain.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal autorisent l'ajout de ce point à l'ordre du jour.

Le Maire soumet ensuite à l'approbation du Conseil Municipal le compte rendu de la séance du lundi 09 février 2026.

Après en avoir délibéré, le compte rendu est approuvé avec 23 voix pour et 3 abstentions (PILLER Christian, DANIEL Bertrand, DEBESSAT Véronique).

01. Finances – Budgets prévisionnels 2026

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil municipal les propositions nouvelles en dépenses et en recettes pour les sections de fonctionnement et d'investissement des budgets primitifs 2026, concernant les budgets Commune et Pôle Jeunesse.

Il informe l'assemblée des difficultés rencontrées par la Direction générale des Finances publiques (DGFIP), lesquelles ont entraîné un retard dans le traitement du Compte financier unique (CFU). Il précise que seules les collectivités ayant peu ou pas utilisé la

journée complémentaire ont pu obtenir leur CFU dans les délais.

La lecture détaillée des chapitres budgétaires est ensuite effectuée par Monsieur Hervé LAHEURTE, en présentant dans un premier temps le budget de la Commune, puis celui du Pôle Jeunesse.

Monsieur le Maire rappelle par ailleurs la règle dite des « trois tiers » applicable au financement du périscolaire : un tiers à la charge des familles, un tiers financé par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) et un tiers supporté par la commune. Il souligne que la part communale de ce financement augmente progressivement d'année en année pour atteindre un quart fin 2025.

Il est également indiqué qu'une nouvelle proposition budgétaire sera présentée en juin 2026, après validation du CFU.

Les budgets primitifs sont ensuite soumis au vote du Conseil municipal. Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal adoptent les budgets primitifs à l'unanimité.

02. Finances – Vote des taux 2026

En application de l'article 16 de la Loi de finances pour 2020, les parts communale et départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) ont été fusionnées et affectées aux communes à compter de 2021. Cette mesure vise à compenser la suppression de la Taxe d'habitation sur les résidences principales.

La sur-compensation ou la sous-compensation résultant de cette réforme est neutralisée chaque année depuis 2021 par l'application d'un coefficient correcteur. Celui-ci s'applique au produit de taxe foncière sur les propriétés bâties qui aurait résulté du maintien des taux à leur niveau de 2020, ainsi qu'à l'allocation compensatrice relative à la diminution de moitié des valeurs locatives des locaux industriels, prévue par le A du III de l'article 29 de la Loi de finances pour 2021.

Il est précisé que la commune de Blainville-sur-l'Eau se trouve dans une situation de sous-compensation. À ce titre, elle bénéficie d'un coefficient correcteur fixé à 1,476462.

Monsieur LAHEURTE présente ensuite les explications relatives à ces éléments financiers et procède à la lecture du tableau récapitulatif. La commission des finances proposait une augmentation des taux de 0,9 %, afin de tenir compte du contexte international, de maintenir le niveau de services publics et de préserver le pouvoir d'achat des ménages.

Les taux des taxes locales sont ensuite soumis au vote du Conseil municipal. Les membres du Conseil Municipal valident l'augmentation des taux de 0,9% à 23 voix pour et 3 abstentions (Christian PILLER, Véronique DEBESSAT et Bertrand DANIEL).

03. Finances – Virements de crédits entre section (M57)

La fongibilité des crédits consiste en la possibilité pour l'exécutif, si l'assemblée l'y a autorisé, de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans une limite fixée par l'assemblée délibérante et ne pouvant dépasser 7,5 % des dépenses réelles de la section conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT.

Dans le cadre du référentiel M57, comme pour les autres instructions, les virements de crédits sont possibles sur décision de l'exécutif à l'intérieur d'un même chapitre, unité de vote sauf cas particulier des articles spécialisés par l'assemblée délibérante. Ces virements ne sont réguliers que s'ils ont fait l'objet d'une décision expresse de l'exécutif. Cette décision est un acte soumis à l'obligation de transmission au représentant de l'Etat, chargé de leur contrôle. Le représentant de l'État contrôle en particulier le bon respect de la limite maximum des virements autorisés par l'assemblée délibérante, fixée au maximum à 7,5 % des dépenses réelles de la section. Ces virements ne peuvent conduire à abonder ou redéployer les crédits relatifs aux dépenses de personnel. Ces virements sont également transmis au comptable public, de manière à ce qu'il reste en mesure de procéder au contrôle de la disponibilité des crédits dans Hélios au niveau de chaque chapitre.

Au-delà du plafond fixé par l'assemblée délibérante jusqu'à 7,5 %, les virements de chapitre à chapitre nécessitent le vote par l'assemblée délibérante d'une décision modificative ou peuvent être prévus à l'occasion de l'adoption du budget supplémentaire. Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'autoriser les virements entre section en application du cadre du référentiel M57 jusqu'à 7,5% des dépenses réelles de la section.

Après explications de Monsieur Hervé LAHEURTE, les membres du Conseil Municipal autorisent la fongibilité des crédits à l'unanimité.

04. Ressources Humaines – Tableau des effectifs 2026

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil municipal le tableau des effectifs pour l'année 2026.

Il indique que ce tableau prévoit notamment la création d'un poste de gardien de gymnase, ainsi que l'ouverture de postes des anciens emplois aidés non renouvelés au sein du pôle jeunesse, du pôle technique et du service hygiène.

Il est précisé que ce projet a fait l'objet d'un avis favorable du Comité social territorial (CST).

Après présentation des éléments par Monsieur Hervé LAHEURTE, les membres du Conseil municipal sont invités à se prononcer.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal valide à l'unanimité le tableau des effectifs pour l'année 2026.

05. CC3M – Avenant convention PVD

Monsieur le Maire présente ensuite le projet d'avenant n°1 à cette convention, en date du 25 février 2026. Cet avenant a pour objet de proroger la durée des dispositifs prévus dans la convention initiale, à savoir le volet « Petites Villes de Demain » jusqu'au 31 décembre 2026 et le volet « Opération de Revitalisation du Territoire » jusqu'au 4 novembre 2027.

Il est précisé que cette prorogation vise à permettre la poursuite et l'achèvement des actions engagées dans le cadre du programme de revitalisation du centre-bourg.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal décident à l'unanimité d'approuver les termes de l'avenant n°1 à la convention « Petites Villes de Demain ».

Le Conseil municipal autorise également Monsieur le Maire à signer ledit avenant ainsi que tout document s'y rapportant.

06. Informations et questions diverses

✓ **Remerciements :**

- L'Etablissement Français du Sang.

✓ **Animations :**

- 7 mars : organisation du repas des aînés ;
- 8 mars : manifestation sportive « À vos Baskets » ;
- 11 mars : atelier contes et bricolage organisé à la médiathèque ;
- 14 mars : pièces de théâtre de l'Atelier des Arts sur l'Eau à la MFC ;
- Printemps : organisation du concert de printemps ;
- Avril : rencontre avec un auteur à la médiathèque ;
- 19 avril : organisation des Boucles du Haut des Places.

✓ **Informations :**

- Compétence sportive : l'arrêté préfectoral a été pris en date du 23 février concernant cette compétence. Il est précisé que quatre communes ont exprimé un avis défavorable. A compter du 1^{er} mars, le gymnase revient dans le périmètre de compétence de la commune.
- Réunion à venir avec l'Éducation nationale : une rencontre est prévue avec la Direction Académique des Services de l'Éducation Nationale et la principale du collège afin d'échanger sur les actions de prévention et de lutte contre la délinquance, ainsi que sur les modalités de collaboration avec les parents.

Monsieur le Maire adresse ses remerciements à l'ensemble des élus pour leur engagement et le temps consacré au service de la collectivité durant le mandat. Il a également une pensée particulière pour les anciens élus, ainsi que pour ceux qui ont fait le choix de ne pas se représenter.

Il tient également à remercier l'ensemble des agents communaux pour leur travail et leur implication, tout en ayant une pensée pour ceux qui nous ont quittés.

Monsieur le Maire souligne que ce mandat a constitué une véritable aventure humaine, marquée notamment par des épreuves importantes telles que la période de la crise sanitaire liée à la COVID-19.

Il se déclare confiant pour l'avenir et évoque les nombreux défis qui attendent la future équipe municipale. Enfin, il adresse ses vœux de réussite à celles et ceux qui poursuivront cet engagement au service de la commune.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 20 heures 57.
Fait à Blainville-sur-l'Eau, les jours et an susdits.

Le Maire
Olivier MARTET